

ÉTÉ 2018

BULLETIN MUNICIPAL

Le Touvet mag

DOSSIER

Après l'été, la rentrée !

Regards sur ...

page 32

... L'AVENTURE DES JARDINS PARTAGÉS

Appel à projet

pour Octobre rose en p23



LE TOUVET
GRESIVAUDAN

À NOTER

PERMANENCES DES ÉLUS

Mairie du Touvet

En cas d'urgence, vous pouvez contacter les élus le week-end et les jours fériés au **06 87 76 15 09**

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

Laurence THÉRY, maire, délégation développement économique et finances.

André GONNET, 1^{er} adjoint, délégation travaux et réseaux.

Annie VUILLERMOZ, 2^e adjointe, délégation solidarités vie scolaire et lecture publique.

Michel NOLLY, 3^e adjoint, délégation vie associative.

Dominique GUILLON, 4^e adjointe, délégation vie culturelle et patrimoine.

Cécile OUDJAUDI, 5^e adjointe, délégation urbanisme.

Adresse mél : mairie@letouvet.com

Adresse web : www.letouvet.com

Tél. 04 76 92 34 34 - Fax 04 76 92 34 30

• le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

• le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

• le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

• le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Point WiFi

En libre accès aux heures d'ouverture de la Bibliothèque.

Réservation de salles

• à la maison des associations, le mercredi de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h.

Tél. 04 58 00 50 37 - Par mél : resasalles@letouvet.com

Conseils municipaux

Tous les deux mois, salle du conseil de la mairie.

Député de l'Isère

Catherine Kamowski - secrétariat parlementaire.

1 rue Conrad Killian - 38950 Saint Martin le Vinoux

Mél circoc3805@gmail.com

Conseillers départementaux

Martine Kohly : martine.kohly@isere.fr

Christophe Engrand : christophe.engrand@isere.fr

Permanences à la maison de territoire à Bernin, chaque premier mardi du mois de 15h30 à 17h30, sur rendez-vous.

Tél. 04 76 00 38 49 (secrétariat)

Gendarmerie - brigade du Touvet

Rue de la Priola

Tél. 04 76 08 45 94 - Fax 04 76 92 34 94.

Au quotidien vous pouvez contacter

Le service vie scolaire au 04 76 92 34 37.

L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi, au 04 76 08 46 70.

L'école élémentaire, directeur Jean-Michel Vivant, au 04 76 71 72 46.

La psychologue scolaire, Agnès Hathout, au 04 76 08 55 86.

Le collège La Pierre-Aiguille, principal Daniel Kotowsky, au 04 76 08 40 70 - Fax 04 76 08 58 52.

L'accueil de loisirs au 04 76 92 36 11.

Le relais d'assistantes maternelles au 06 33 49 49 01.

La halte-garderie au 04 76 08 45 35.

La salle du Bresson, au 04 58 00 50 37 (les semaines impaires le mercredi de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h - les semaines paires, le vendredi de 9h à 12h et de 16h30 à 19h30).

Les services techniques au 04 76 99 75 56.

Le service urbanisme au 04 76 92 34 36.

Permanences les lundis et vendredis de 9h à 12h et sur rendez-vous les lundis et vendredis après-midi.

Bibliothèque municipale

Avenue Fernand Gras - 38660 Le Touvet

Tél. 04 58 00 50 27. La bibliothèque est ouverte au public, le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30. Horaires pendant les vacances : le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h30 à 12h30, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30.

La Poste

Le bureau de Poste du village : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 18h et le samedi de 9h30 à 12h15.

Le centre de tri (seulement pour les opérations postales, aucune opération financière) : du lundi au vendredi de 8h45 à 18h et le samedi de 8h45 à 12h.

Logement

L'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2^e jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4^e jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00.

Siège social : 2, boulevard Maréchal Joffre 38000 Grenoble
Tél. 04 76 53 37 32.

Le Pact de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

Les marchés du Touvet

Tous les samedis à partir de 8h00, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité.

Le mercredi matin, un plus petit marché alimentaire est présent place de l'école élémentaire.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place de l'église.

Action sociale

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS assure une permanence hebdomadaire à la mairie. L'accueil se fait sur rendez-vous.

Tél. 04 76 92 34 34 - Mél ccas@letouvet.com.

Point info Autonomie Personnes âgées

Une permanence est assurée par Marie-Christine Gomes à la mairie chaque mercredi de 10 heures à 12 heures, avec ou sans rendez-vous.

Tél. 04 76 92 34 34.

Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra, 440 avenue de la Gare.

• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30
• le vendredi de 8h45 à 11h45

Tél. 0 811 01 01 38.

Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre médico-social de Pontcharra au 04 76 97 32 52.

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Un mardi sur deux de 13h45 à 14h45 à la mairie de Goncelin.

Caisse de retraite

Depuis le 1^{er} mai 2014, la permanence retraite n'est plus assurée au Touvet. Les futurs retraités sont désormais reçus au Point accueil retraite de Pontcharra du lundi au jeudi sur rendez-vous.

Tél. 3960 (09 71 10 39 60 depuis un mobile ou une box).

CARSAT service social (anciennement CRAM)

Le 2^e mardi du mois de 9h00 à 12h00 à la mairie du Touvet sur rendez-vous.

Tél. 04 76 12 19 24.

Mission locale

Site d'accueil à Pontcharra, Village d'entreprises du Breda

• lundi et vendredi de 9h à 12h

• du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Tél. 04 76 08 08 70.

Coordinateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

• Aurélie Masnada accueille sur rendez-vous à la mairie de Goncelin tous les mercredis de 9h à 12h.

• Permanence téléphonique : du lundi au vendredi 8h30 - 11h30 au 04 76 92 18 82.

Divers

Permanence avocat conseil :

Mairie de Goncelin.

Tél. 04 76 71 78 75.

Maison de l'avocat

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.

Tél. 04 76 15 10 36 Fax 04 76 44 22 05.

Conciliateur de justice

Roselyne Marty tient ses permanences à la mairie du Touvet le 3^e et le 4^e jeudi du mois, de 9h à 12h, sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de la mairie.

Tél. 04 76 92 34 34

Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit à la mairie, sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de la mairie.

Tél. 04 76 92 34 34.

Notaire-conseil

Maitre Peysson est installé au 726, Grande rue au Touvet.

Tél. 04 76 90 70 06.

Société protectrice des animaux (SPA)

ZA de la vallée 38140 Renage -

14h à 18h30 sauf jeudi, dimanche et fêtes

Tél. 04 76 91 02 40

Trésor public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 Le Touvet

Correspondant : Mme Eliette LE COZ.

Tél. 04 76 08 45 87 - Fax 04 76 08 53 17.

Horaires d'ouverture :

• lundi et mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00

• jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Propreté urbaine

Collecte des déchets ménagers par le service collecte et traitement des déchets du Grésivaudan

Bac à ordures ménagères : le jeudi -

Bac de tri : le mardi

Rappel : merci de sortir votre bac la veille du ramassage

Collecteurs de verre et de papier

Ils sont à votre disposition au parking Plossu, à la salle du Bresson, à la Conche (en face de Netto), avenue Fernand Gras, et à la déchetterie du Touvet.

Déchetteries, pour tous renseignements, s'adresser au service collecte et traitement des déchets, Tél. 04 38 72 94 30 / www.le-gresivaudan.fr (rubrique 100% pratique)

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, déchets verts, gravats inertes, batteries, verre, bois, huiles de vidange, huiles de friture, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles et accumulateurs, néons et lampes basse consommation, textiles, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques). **Attention, la déchetterie de Crolles n'accepte plus l'amiante.**

-Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai). Tél. 04 76 08 25 96

-À Crolles, rue des Frères Montgolfier :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai). Tél. 04 76 04 82 74

Bon voisinage

Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral régit l'utilisation des tondeuses :

• du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h

• le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

• le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.

Feu de végétaux

Le règlement sanitaire départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers, dont les déchets verts.

Se déplacer

En autocar : www.tougo.fr ou www.transisere.fr

Tougo : 0 800 941 103 ; Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

La communauté de communes du Grésivaudan assure la maintenance des arrêts de bus à leur logo. Pour toute dégradation d'abribus ou de poteaux d'arrêt, contacter le numéro vert 0 800 845 295.

En train : www.ter-sncf.com/rhone-alpes (Chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

Éclairage public

La société EGPI gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement contacter les services techniques communaux ou la mairie au 04 76 92 34 34, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

Permanences «infos-énergie»

Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ?

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels) : Tél. 04 76 23 53 50

Ce service de proximité vous est proposé par la Communauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre du Contrat de Développement Pays Rhône Alpes. www.le-gresivaudan.fr

Urgence

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :

• POMPIERS : 18

• SAMU : 15

• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42

• Médecin de garde : 0 810 15 33 33

• Pharmacie de garde : 3915

• EDF : 0 810 33 33 38

• GDF : 0 800 47 33 33

• Véolia : 09 69 32 34 58



Madame, Monsieur,

Le début de l'été a été marqué par nombre de manifestations culturelles, du Grésiblues, en passant par Cinétoiles ou la très belle exposition de photographies du pôle culturel. Sans oublier sur le plan national cette belle victoire sportive de nos footballeurs en Russie qui nous a tous fait vibrer. Fin août Place Libre nous conduira en douceur vers la rentrée.

Pour la municipalité et les employés communaux l'été est aussi mis à profit pour structurer l'organisation de la rentrée, pour accueillir les enfants au mois de septembre dans les meilleures conditions, des tout-petits à la crèche, aux temps périscolaires du matin, du soir, de la cantine ou de loisirs le mercredi aux Grappaloups. Là encore l'actualité politique et nationale s'impose à nous : changement des rythmes scolaires, suppression des emplois aidés, plan Vigipirate, plan mer-credi... Des temps importants de concertation et de réunions avec les parents - usagers et représentants élus de parents d'élèves, enseignants, personnels municipaux, nous ont permis, heureusement, de travailler très en amont et d'anticiper ces décisions. Merci à tous du temps consacré depuis plusieurs mois à ces mises en place qui amènent nombre de changements à la rentrée. Au-delà de la simple organisation et de la logistique, c'est bien le contenu des apprentissages et le fond des activités pédagogiques qui sont en question et que la municipalité s'attache à préserver, au cœur du service public, quel que soit le contexte. C'est le dossier que nous avons choisi de vous proposer dans ce numéro.

Je vous souhaite, Madame, Monsieur, un très bel été.

Laurence Théry
Maire du Touvet

2-3 À NOTER / ÉDITO

4-12 DOSSIER Après l'été, la rentrée !

13-15 SOLIDARITÉS

16-19 VIE DE LA COMMUNE

20-22 ENVIRONNEMENT

23 COMMUNICATION & CONCERTATION

24-25 TRAVAUX

26-27 PANORAMA INSTITUTIONNEL

28-29 CONSEIL MUNICIPAL

30 EXPRESSIONS POLITIQUES

31 ÉTAT-CIVIL - PETITES ANNONCES

32 REGARDS SUR... ... l'aventure des jardins partagés

Directeur de la publication : Laurence Théry

Rédaction : Laurence Théry, Christelle Fergeau, Brice Laguionie, Franck Pourchon, Adrian Raffin, Annie Vuillermoz-Genon, Stéphanie Wyon.

Photos : Mairie du Touvet, Nadine Espagnol, Jean-Claude Sambain, Marc Tassan, .

Conception, mise en page : Christelle Fergeau, Nicole Wilczynska

Imprimerie : Technic color - Ce numéro a été tiré à 1 800 exemplaires Imprimé sur du papier recyclé

APRÈS L'ÉTÉ, LA RENTRÉE !

Depuis 2013, les rythmes scolaires mis en place au Touvet établis-
saient pour les enfants des se-
maines d'école de 9 demi-journées du lundi
au vendredi, dotées d'activités variées lors

des temps péri-éducatifs. À partir de la
rentrée 2018-2019, un comité de pilotage
regroupant enseignants, parents délégués
des deux écoles, élus et personnel municipa-
l a, sur la base du décret Blanquer, dé-

cidé du retour à une semaine de 4 jours
(pour retrouver les étapes détaillées de
cette décision concertée [www.letouvet.com/
download/BM/BM201710.pdf](http://www.letouvet.com/download/BM/BM201710.pdf)).

Les horaires des journées pour l'année scolaire 2018-2019 À l'école maternelle



À l'école élémentaire



* L'accueil périscolaire du matin accueille les enfants à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30 à l'école maternelle et élémentaire

Pour l'accueil du matin, à partir de la rentrée, il se fait désormais exclusivement sur inscription. Ainsi, l'encadrement s'adapte aux effectifs et permet aux enfants d'être accueillis dans les meilleures conditions. Pensez à inscrire aussi vos enfants pour l'accueil périscolaire du matin.

Nouveau

Les temps pé-
ri-éducatifs
disparaissent
mais pour assurer la continuité
du projet éducatif l'organisation des temps
périscolaires va évoluer.

Le « Plan mercredi » (cf p5, ndlr) est l'occa-
sion de perpétuer les bénéfices constatés
par la mise en place du projet éducatif de
la commune.

Nouveau

Le plan Vigipirate
amène à renforcer les
dispositifs de sécurité et la
vigilance autour des temps périscolaires
notamment : les modalités d'inscription et
les localisations des temps d'accueil du ma-
tin sont modifiés ; les modalités d'accès aux
lieux d'accueil du matin et du soir le sont
aussi progressivement.

Pour l'ensemble des inscriptions aux ser-
vices périscolaires proposés par la mu-
nicipalité : restauration scolaire, accueils
périscolaires, accueil de loisirs des Grappa-
lous, les inscriptions se font au mois de
juin. Des permanences sont organisées en
fin d'année scolaire afin de permettre aux
parents de rencontrer les équipes adminis-
tratives mais également de déposer le dos-
sier unique d'inscription pour les accueils
périscolaires, aux Grappaloups et à la res-
tauration scolaire. Ces permanences sont,
chaque année, l'occasion d'échanger avec
les services, de poser toutes vos questions
comme de rappeler les délais d'inscription
et/ou d'annulation des inscriptions et de
présenter le portail famille.

Le portail famille vous permet de gérer in-
formatiquement les présences et absences

des enfants et permet de réguler les ins-
criptions tout au long de l'année pour la
cantine et le périscolaire.

Pour mémoire, pour ces deux services,
toute inscription-annulation doit se faire :

- Le dimanche avant minuit pour une ins-
cription le jeudi et vendredi suivants
- Le mercredi avant minuit pour une ins-
cription le lundi et le mardi suivants

À venir

La municipalité travaille
sur des inscriptions
aux Grappaloups inté-
grées au portail famille

L'accueil périscolaire du matin se fait sur
inscription. Il est bien sûr recommandé là
encore d'utiliser le portail famille pour ces
inscriptions en ligne, opérationnelles dès la
rentrée scolaire.



PLAN MERCREDI : L'ESSENTIEL

Dès la rentrée prochaine, toutes les communes
pourront proposer le mercredi un accueil de loisirs
à forte ambition éducative.

POUR QUI ?

Tous les enfants scolarisés
de la maternelle au CM2

POURQUOI ?

- Renforcer la qualité des offres périscolaires : sport, culture, nature
- Promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi
- Favoriser l'accès à la culture et au sport
- Réduire les fractures sociales et territoriales

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Un accueil de loisirs
organisé par les collectivités :

- avec des activités ambitieuses : culturelles, artistiques, sportives, manuelles, etc. ;
- dans le respect des goûts et du rythme des enfants ;
- en dialogue avec les écoles et en lien avec chaque territoire.

QUAND ?

Chaque mercredi
à partir de la rentrée 2018,
hors vacances scolaires

TOUS LES MOYENS DÉPLOYÉS

Un accompagnement
de proximité

- des services de l'État : éducation, jeunesse et sport, culture
- des caisses d'allocations familiales (Caf)
- des associations partenaires

Un environnement
juridique plus clair

- un projet éducatif territorial labellisé
- Plan mercredi pour les accueils répondant aux critères de la charte qualité
- des normes d'encadrement adaptées pour les collectivités labellisées

Des financements
supplémentaires

- majoration de la prestation versée par la Caf aux collectivités
- maintien du fonds de soutien au développement des activités périscolaires pour les communes qui restent à quatre jours et demi



© brgfx / Freepik

Le rythme des journées des enfants



Transport scolaire

Chaque matin et chaque soir, les enfants de la Frette peuvent utiliser le transport scolaire TouGo géré par la Communauté de communes (voir article p26, ndlr). Une accompagnatrice (Angélique Glarey), embauchée par la commune, est présente pour veiller sur les enfants et les amener à leur école. Les bus passent à 8h10 à la Frette et à 16h30 le soir à l'école.



Accueil périscolaire du matin

Nouveau Attention l'accueil périscolaire du matin se fait désormais uniquement sur inscription.

Les enfants de l'école élémentaire sont accueillis à partir de 7h30 à l'école élémentaire. Il vous faudra annoncer l'arrivée de votre enfant avec un interphone situé sur le portail du bas de l'école. Attention de veiller à la bonne fermeture de la porte, même si un groom est mis en place pour une fermeture automatique. Il en va de la sécurité des enfants.

À venir Les enfants de la maternelle sont accueillis à partir de 7h30 à l'école maternelle. Une réflexion est en-

gagée pour sécuriser les entrées et les sorties. En fonction des usages mis en place à l'école élémentaire, un interphone pourrait être installé à l'école maternelle à l'entrée principale ou aux entrées secondaires, à l'arrière.

La cantine

Les lieux ne changent pas en 2018-2019 pour la restauration scolaire à midi, sachant que 65 enfants de maternelle et de CP ont été accueillis en moyenne en 2017-2018 à la cantine de la Touveline, et 163 enfants du CE1 au CM2 à la cantine installée à la salle du Bresson. Cette organisation a fait ses preuves l'année dernière : les temps plus longs et les espaces plus ouverts créent une ambiance détendue dans les deux lieux et permettent de profiter du repas. Les enfants s'initient à la vie collective – responsable de table, participation au débarrassage, initiation compost... Le service à la salle du Bresson pour le plat principal ne se fait plus par table. Chaque enfant profite d'un système qui s'apparente le plus possible à un « self service », en se déplaçant pour se faire servir. La commune sert environ 34 000 repas par an mobilisant au quotidien 14 personnes en animation et 3 en cuisine.



Le coût de la cantine reste modéré : calculé sur la base du quotient familial, il ne couvre que partiellement le coût réel du service public, ce qui est logique : le « reste à charge pour la commune » s'élève à 65 000 €. Ce sujet a notamment été abordé par les élus et les services au cours d'une réunion avec les représentants de parents d'élèves le 26 juin.



En 2018-2019, la municipalité a engagé un nouvel appel d'offre conformément au Code des marchés publics pour la restauration scolaire, le centre aéré, le multi-accueil et les repas servis à domicile aux personnes âgées. Après analyse des offres, c'est SHCB, société située à Saint-Quentin-Fallavier qui sera prestataire de la commune pour l'accueil de loisirs et les écoles à partir du mois septembre et Vercors restauration pour les deux autres lots.

Pour accroître la qualité des repas, les tarifs évoluent légèrement, le coût facturé

par le prestataire du repas augmentant en moyenne de 8 centimes. Ci-dessous, les nouveaux tarifs élaborés sur la base du quotient familial, comme tous les tarifs de la commune.

Tranches quotient familial	Tarif repas
- 300	2,58 €
301 à 600	3,56 €
601 à 900	3,70 €
901 à 1200	4,43 €
1201 à 1500	5,24 €
1501 à 1800	6,16 €
1801 à 2000	6,23 €
2001 à 2300	6,29 €
+ 2301	6,36 €

© Freepik

Pour suivre ce nouveau prestataire il est convenu de créer une commission cantine destinée à accompagner les changements, à suivre l'accueil fait par les enfants à cette nouvelle restauration scolaire, à échanger avec la diététicienne de SHCB, à diminuer les déchets, à lutter contre le gaspillage alimentaire, etc.

Nouveau



© valeria_aksakova/Freepik

Plus de bio, plus de local et de produits frais

L'exigence du cahier des charges rédigé par la municipalité permet de proposer, avec 4 composantes par repas, 50 % de denrées issues de l'agriculture biologique en moyenne par mois, sachant que certains repas seront à 100 % « bio », que tous les aliments sont concernés des légumes aux féculents en passant par le fromage, etc. 22 % des aliments sont produits dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et 50 % des produits sont des produits frais.

Un repas sans protéines animales est proposé tous les 15 jours : steak végétal, nuggets de blé, tortellinis épinards ricotta, boulettes de pois chiches, etc. Si ces mets sont appréciés, le rythme pourrait devenir hebdomadaire.

Le pain est toujours fourni par les boulangers du Touvet. Tout au long de l'année scolaire un travail va être mené en collaboration entre les équipes et le prestataire sur le gaspillage alimentaire. Les équipes et les enfants vont être sensibilisés à la problématique et des solutions vont être mises en place pour tendre vers un minimum de déchets alimentaires. La commune est déjà fortement engagée dans la démarche de réduction des déchets puisque dans chaque cantine les enfants trient les déchets recyclables et compostent les déchets alimentaires.

4

COMPOSANTES
PAR REPAS



50 %

DE BIO
en moyenne



50 %
DE PRODUITS
FRAIS



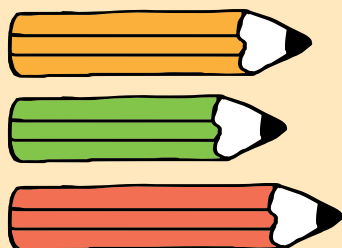
22 %
DE PRODUITS
LOCAUX
issus de la Région

Les effectifs de la rentrée 2018-2019

École maternelle de la Touveline

4 classes

90 élèves



École élémentaire des 3 cours

ABC



9 classes - 230 élèves

© Freepik

Accueil périscolaire du soir

L'accueil dans les deux écoles se fait à partir de 16h30, dans chacune des deux écoles, et jusqu'à 18h30. Les procédures d'inscription sont inchangées.

Nouveau En revanche à l'école élémentaire, comme pour le matin, il vous faudra décliner votre identité avec un interphone situé sur le portail du bas de l'école pour récupérer votre enfant. Attention de veiller à la bonne fermeture de la porte même si un groom est mis en place pour une fermeture automatique. Il en va de la sécurité des enfants.

À venir À la maternelle, comme pour l'accueil du matin, une réflexion est engagée pour sécuriser les entrées et les sorties. En fonction des usages mis en place à l'école élémentaire, un interphone pourrait être installé à l'école maternelle à l'entrée principale ou aux entrées secondaires, à l'arrière.

Des activités adaptées aux âges et aux besoins de l'enfant à ce moment particulier de la journée faisant suite à une journée d'apprentissage sont proposées.

Nouveau Cette année, une salle est en cours d'aménagement, pour proposer des coins lecture, des lieux et temps calmes pour les élèves souhaitant avancer



dans leurs devoirs ou bricoler en toute tranquillité. Ces temps démarrent toujours par des moments de défoulement et de partage de goûters fournis par la commune et composés de produits locaux.

Le projet éducatif territorial (PEDT) de la commune met en avant des ambitions autour :

- des premiers apprentissages pour les 3-5 ans et l'acquisition de l'autonomie
- de l'intégration sociale pour les 6-9 ans et l'acquisition du sens civique
- de la transition pour les 10-12 ans qui s'éloignent de l'enfance mais qui ne sont

pas encore tout à fait des adolescents - de l'âge de la construction pour les 13-17 ans.

Et surtout avec une volonté forte de considérer l'enfant dans sa complétude et de lui reconnaître une même individualité, une même personnalité, quel que soit le temps de la journée et de son activité.

Ainsi, la municipalité profitant de la mise en place des rythmes scolaires et de la formalisation du projet éducatif, a souhaité créer beaucoup de continuité en structurant une équipe d'animation présente des temps périscolaires aux temps de cantine ou de loisirs. Des animateurs connus et identifiés sont présents pour accompagner les enfants dans leur développement et leur permettre de construire une relation avec des adultes référents, dans la durée. Leur qualification est donc primordiale. Et cette année l'absentéisme a beaucoup régressé. Des questions de discipline et d'apprécia-



tion des sanctions se sont néanmoins posées à la cantine. Ces incidents ont donné lieu à des rencontres avec les parents pour essayer de trouver des solutions. Au cours du dernier conseil d'école, le directeur de l'école des 3 cours a aussi, de son côté, abordé cette question car un certain nombre de conflits – rivalités-jalousies ont alimenté cette fin d'année... Les parents délégués pourraient être médiateurs ; ils

proposent que le rôle des parents délégués soit réaffirmé à la prochaine rentrée.

Nouveau

Pour sa part, la mairie propose que soit mené à la rentrée un travail approfondi sur les règles de vie, le rôle de chacun, les valeurs partagées... Et la municipalité a décidé d'organiser des formations, forum d'échanges avec l'équipe

d'animation, de cadres et les élus pour partager des points de vue autour de ces questions d'organisation et de discipline. La formation est un élément fondamental du parcours professionnel des animateurs de la commune. Il faut aussi imaginer des temps d'échanges entre les divers acteurs, parents, enseignants, élus, animateurs et sûrement associer le conseil municipal des enfants à cette réflexion large.



Centre de loisirs des Grappaloups

Nouveau

Organisation des Grappaloups et inscriptions pour l'année 2018 – 2019

Pour s'adapter aux nouveaux temps scolaire et aux besoins de garde des parents, l'accueil de loisirs des Grappaloups ouvre à nouveau ses portes le mercredi matin et accueille les enfants toute la journée. Les élus ont souhaité rencontrer les parents usagers des Grappaloups le 3 juillet. Une vingtaine de parents est venue pour échanger, entre autres, sur l'organisation du temps du mercredi et des vacances scolaires. À l'issue des échanges un certain nombre de changements sont actés par les parents présents.

Le maire a expliqué, compte tenu de l'augmentation des effectifs, qu'il va devenir nécessaire d'anticiper les inscriptions. Ceci dans une optique de sécurité et pour assurer un encadrement des enfants par des professionnels de l'animation. Les parents ont donné un accord pour cette position et seraient prêts à s'inscrire à l'avance.

Pour les vacances scolaires, les inscriptions se feront de période à période (ouverture des inscriptions en septembre pour la Toussaint par exemple) et seront clôturées 15 jours avant le début des vacances (soit avec cet exemple le 6 octobre). Il a été acté, pour assurer une continuité de la journée et favoriser l'intégration de chaque enfant, des inscriptions pour les vacances uniquement pour toute la journée, et non plus par demi-journées.

Pour les mercredis il est proposé que les inscriptions se fassent pour la journée, la matinée avec le repas, ou pour l'après midi avec un horaire d'arrivée à 13h30. Cela permet d'assurer une certaine continuité dans la journée et de respecter au mieux le rythme des enfants. Cela vise également une certaine harmonisation des pratiques dans le Grésivaudan. Pas de changement sur l'anticipation des inscriptions, la date limite d'inscription est le lundi pour le mercredi.

L'idée est d'être en cohérence avec le « Plan

mercredi » qui met en place, à partir de la rentrée 2018, un soutien renforcé des pouvoirs publics aux collectivités en transition entre les écoles et les accueils de loisirs.

Les élus ont précisé que les tarifs redevenaient les tarifs existants avant la mise en place des rythmes scolaires, soit ceux appliqués en 2012, sans augmentation.

À la carte : les inscriptions à la carte permettent aux parents d'inscrire leurs enfants en fonction de leurs besoins, les mercredis à la journée ou à la matinée avec repas ou l'après-midi et pendant les vacances à la journée avec repas.

Au forfait : les inscriptions au forfait permettent aux familles qui s'inscrivent régulièrement de bénéficier d'une réduction de 20 % sur les périodes de vacances et de 30 % sur les mercredis par rapport aux tarifs à la carte. Le forfait « vacances » permet d'inscrire un enfant sur une semaine complète et le forfait « mercredi » permet d'inscrire un enfant sur un trimestre complet.

Tarifs des mercredis

à la carte	Tarifs journée + repas			Tarifs matin + repas			Tarifs après-midi		
	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3
Quotient familial									
- 300	2 €	1,80 €	1,60 €	1,56 €	1,41 €	1,25 €	0,94 €	0,84 €	0,75 €
301 à 600	4,34 €	3,91 €	3,47 €	3,32 €	2,98 €	2,65 €	2,19 €	1,97 €	1,76 €
601 à 900	8,61 €	7,75 €	6,89 €	6,42 €	5,78 €	5,14 €	4,69 €	4,22 €	3,75 €
901 à 1200	13,33 €	12 €	10,66 €	9,39 €	8,45 €	7,51 €	8,44 €	7,59 €	6,75 €
1201 à 1500	17,14 €	15,43 €	13,71 €	11,89 €	10,70 €	9,51 €	11,25 €	10,13 €	9 €
1501 à 1800	21,06 €	18,95 €	16,85 €	14,50 €	13,05 €	11,60 €	14,06 €	12,66 €	11,25 €
1801 à 2000	24,11 €	21,70 €	19,29 €	16,24 €	14,61 €	12,99 €	16,88 €	15,19 €	13,50 €
2001 à 2300	27,16 €	24,44 €	21,73 €	17,97 €	16,18 €	14,38 €	19,69 €	17,72 €	15,75 €
+ 2301	30,21 €	27,19 €	24,17 €	19,71 €	17,74 €	15,77 €	22,50 €	20,25 €	18 €

au forfait	Tarifs journée + repas			Tarifs matin + repas			Tarifs après-midi		
	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3
Quotient familial									
- 300	1,40 €	1,26 €	1,12 €	1,09 €	0,99 €	0,88 €	0,66 €	0,59 €	0,53 €
301 à 600	3,04 €	2,74 €	2,43 €	2,32 €	2,09 €	1,86 €	1,53 €	1,38 €	1,23 €
601 à 900	6,03 €	5,43 €	4,82 €	4,49 €	4,05 €	3,60 €	3,28 €	2,95 €	2,63 €
901 à 1200	9,33 €	8,40 €	7,46 €	6,57 €	5,92 €	5,26 €	5,91 €	5,31 €	4,73 €
1201 à 1500	12 €	10,80 €	9,60 €	8,32 €	7,49 €	6,66 €	7,88 €	7,09 €	6,30 €
1501 à 1800	14,74 €	13,27 €	11,80 €	10,15 €	9,14 €	8,12 €	9,84 €	8,86 €	7,88 €
1801 à 2000	16,88 €	15,19 €	13,50 €	11,37 €	10,23 €	9,09 €	11,82 €	10,63 €	9,45 €
2001 à 2300	19,01 €	17,11 €	15,21 €	12,58 €	11,33 €	10,07 €	13,78 €	12,40 €	11,03 €
+ 2301	21,15 €	19,03 €	16,92 €	13,80 €	12,42 €	11,04 €	15,75 €	14,18 €	12,60 €



Les moins de 6 ans iront, comme d'habitude pendant l'été, à l'école maternelle, plus propice aux temps calmes et aux siestes.

Bilan de l'année écoulée

Depuis la rentrée 2017-2018, les mercredis, l'équipe a favorisé les activités de bricolage et des activités en plein air avec un temps de repos pour les plus petits. Pour les vacances scolaires, les activités en dehors du centre sont plus nombreuses avec des semaines thématiques pour donner envie aux enfants et permettre de construire un projet. Cette organisation a rencontré un joli succès, les sorties sont attendues par les enfants et le fil conducteur est apprécié de tous, parents, enfants et animateurs. Pour cet été, le programme est lancé et les enfants sont bien occupés entre camps, sorties et activités aux Grappaloups (voir article p15, Rubrique Solidarités, ndlr).

Tarifs des vacances scolaires

Tarifs à la carte
(prix par journée)

Quotient familial	Tarifs journée + repas		
	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3
- 300	2 €	1,80 €	1,60 €
301 à 600	4,34 €	3,91 €	3,47 €
601 à 900	8,61 €	7,75 €	6,89 €
901 à 1200	13,33 €	12 €	10,66 €
1201 à 1500	17,14 €	15,43 €	13,71 €
1501 à 1800	21,06 €	18,95 €	16,85 €
1801 à 2000	24,11 €	21,7 €	19,29 €
2001 à 2300	27,16 €	24,44 €	21,73 €
+ 2301	30,21 €	27,16 €	24,17 €

Tarifs au forfait
(prix pour une semaine de 5 jours)

Quotient familial	Tarifs journée + repas		
	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3
- 300	8 €	7,20 €	6,40 €
301 à 600	17,36 €	15,64 €	13,88 €
601 à 900	34,44 €	31 €	27,56 €
901 à 1200	53,32 €	48 €	42,64 €
1201 à 1500	68,56 €	61,72 €	54,84 €
1501 à 1800	84,24 €	75,80 €	67,40 €
1801 à 2000	96,44 €	86,80 €	77,16 €
2001 à 2300	108,64 €	97,76 €	86,92 €
+ 2301	120,84 €	108,76 €	96,98 €

Les « vendredis jeunesse » : une vraie spécificité du Touvet

Rencontrant de plus en plus de succès, ces soirées du vendredi accueillent jusqu'à 36 jeunes. L'équipe a été renforcée avec 3 animateurs chaque semaine. Des temps d'accueil ont été proposés pendant les vacances scolaires de printemps et d'été. À chaque

fois, les inscriptions sont complètes. Et un groupe de 8 jeunes a même organisé son séjour d'été à vélos (voir article p15, Rubrique Solidarités ndlr). L'animateur-référent du secteur jeunesse quitte la collectivité mais un nouvel animateur le remplace à la rentrée. Il organisera et animera avec l'équipe de 2 autres animateurs, « les vendredis jeunesse ». Pour fréquenter les vendredis jeunesse et par-

ticiper aux activités pendant les vacances, les jeunes doivent s'inscrire munis d'une autorisation parentale.

Pour adapter les tarifs des vendredis soir à l'ensemble des grilles tarifaires de la commune les tarifs des vendredis sont légèrement modifiés.

Tranches quotient familial	Tarif trimestriel
- 300	8 €
301 à 600	8 €
601 à 900	10 €
901 à 1200	12 €
1201 à 1500	14 €
1501 à 1800	16 €
1801 à 2000	18 €
2001 à 2300	20 €
+ 2301	20 €



Les locaux des écoles en grande préparation de rentrée

Même si les vacances débutent, les services travaillent dans les écoles tout l'été pour permettre aux petits écoliers et à leurs enseignants de reprendre le chemin de l'école dans les meilleures conditions.

À l'école maternelle, les « caniveaux » situés sur le toit vont être réparés et l'installation électrique remise aux normes en vigueur. L'école maternelle subit régulièrement des infiltrations d'eau depuis la toiture. Il s'agit d'un défaut de conception et de réalisation qui date du début des années 2000, quand l'école a été construite. Régulièrement des interventions sont programmées sur la toiture afin de tenter de mettre fin à ces désordres. Après une longue procédure contre l'architecte et les entreprises qui ont construit ce bâtiment, des travaux ont été réalisés en 2009 mais ils s'avèrent insuffisants dans le temps, d'autant qu'une expertise technique réalisée l'automne dernier a permis de constater que certaines soudures n'avaient pas tenu. Lors d'épisodes pluvieux répétés, l'eau s'infiltre donc à nouveau dans le bâtiment.

La procédure de réparation est malheureusement complexe puisque la commune est dépendante de l'avis de l'expert de l'assurance de l'entreprise qui a réalisé les travaux en 2009. Suite à son rapport, une nouvelle intervention est prévue cet été avec la pose d'une résine étanche dans chacun des caniveaux concernés. Si jamais cette intervention ne s'avérerait pas suffisante, les services de la commune envisagent des travaux de plus grande ampleur à l'été 2019. La réfection de la peinture est prévue pendant les vacances de Toussaint. Dans les classes, les petits travaux d'entretien traditionnels demandés par les enseignants vont être réalisés par les services techniques.

À l'école élémentaire, la pose d'interphones va permettre de contrôler les accès en toute sécurité. Une cloison de toilettes va être reprise pour assurer la totale intimité des enfants. Dans la cour, les enfants pourront jouer au foot avec des filets sur les buts ! Et les arbres dans la cour vont être entourés de terre pour des questions de sécurité. Les petits travaux d'entretien demandés par les

enseignants vont également être réalisés. Une réflexion s'engage avec le conseil municipal des enfants pour végétaliser quelques murs, installer des bancs et réimplanter un panier de basket.

Côté ménage, les équipes vont œuvrer à la fin du mois d'août pour nettoyer l'ensemble des écoles de fond en comble. 6 agents vont ainsi passer 140 heures pour permettre une rentrée dans des locaux qui respirent le propre. Les équipes des services techniques poursuivent la réfection des sols : au programme cet été deux métallisations !





Quelques questions à l'élue déléguée aux solidarités, à la vie scolaire et à la lecture publique, Annie Vuillermoz-Genon

Le Touvet Mag (LTM) : Les parents interpellent la commune pour bénéficier de temps d'ouverture élargis des services publics de l'enfance. Que leur répondez-vous ?

Annie Vuillermoz-Genon (AVG) : Nous sommes souvent interpellés sur le sujet. Les parents souhaitent que l'ensemble des services d'accueil des enfants aient des horaires cohérents. Que les Grappaloups, le multi-accueil soient ouverts jusqu'à 18h30, comme l'accueil périscolaire. Nous étudions effectivement cette possibilité, la demande paraît logique pour le rythme des familles. La décision de fermer les Grappaloups 3 semaines pendant l'été est intervenue récemment, il y a 3 ans, car l'accueil de loisirs du début du mois d'août à l'avant dernière semaine ne comptait, en moyenne, que 5 enfants présents. Il serait possible de re-questionner les familles pour actualiser les besoins lors de ces 3 semaines. Ceci dit, au-delà de la fréquentation, la seule façon de garantir un accueil de qualité et d'assurer une vraie continuité de service avec un personnel communal connu des enfants est bien de permettre au personnel présent tout au long de l'année, lors de l'accueil périscolaire et des vacances, d'avoir une vraie période de repos l'été.

LTM : La sécurité aux abords de l'école élémentaire, est abordée aux réunions avec les parents, en conseils d'école, les voitures roulent vite devant l'école, le stationnement

est souvent anarchique, quelles solutions peuvent être mises en place ?

AVG : Nous travaillons avec les services pour marquer beaucoup plus fortement les abords de l'école et sa proximité. L'ob-



jectif est de faire ralentir les automobilistes. Des panneaux devraient être apposés pour rappeler de façon très visible la limitation de vitesse à 20 km/h dans cette zone de rencontre où le piéton est prioritaire sur les véhicules. Nous allons également travailler sur la mise en place d'une signalétique verticale indiquant la présence d'enfants et horizontale pour rappeler les consignes au sol. Concernant le stationnement, les parkings Plaussy, de la mairie et de la bibliothèque sont à disposition de tous pour déposer les enfants à l'école, accéder aux commerces ou regagner son habitation. Nous allons à nouveau solliciter la gendarmerie afin qu'ils puissent intervenir régulièrement. Il faut faire une nouvelle cam-

pagne de communication pour rappeler les règles de stationnement dans cette partie de la commune.

LTM : Avec les intempéries et les pluies nombreuses de l'hiver et du printemps, des fuites importantes ont été constatées à l'école maternelle, comment le problème va-t-il être résolu ?

AVG : Cet été, les chéneaux du toit, que l'on appelle des caniveaux, vont être réparés

afin que le toit soit à nouveau étanche. Il s'agit d'une malfaçon du bâtiment, d'origine, réparée en 2009. Mais cette réparation ne peut être que provisoire, pour quelques années. Il faudra certainement penser à une réfection complète du toit et de l'isolation dans les années à venir. Il fallait surtout résoudre ce problème rapidement. Les travaux de peinture suivront aux prochaines vacances.



© DR

Des personnes atteintes de la maladie de Parkinson en ordre de marche

Au mois de mai, l'association France Parkinson proposait à ses adhérent(e)s, atteints de la maladie ou accompagnant(e)s, une journée de randonnée au Touvet, soit trois circuits adaptés au niveau de chacun et trois groupes encadrés par des animateurs de randonnées. Un repas « tiré du sac » (à dos) partagé par

la trentaine de randonneurs a précédé des conférences organisées au Pôle culturel :
- « Comment développer les exercices physiques et de loisirs régulièrement pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson » par le Docteur Philippe Laydevant.
- Présentation de la Fédération de randonnée et sa branche Rando-Santé par Valérie

Faucher.

Un second rendez-vous s'est tenu dans le Vercors début juillet. Une autre journée est prévue le 11 août, mais le lieu reste à définir.

Plus d'info

Jean-Louis Mourette

07 82 93 33 43

jeanlouis.mourette@gmail.com



La maladie de Parkinson, c'est quoi ?

La maladie de Parkinson est une maladie neuro-dégénérative caractérisée par la destruction d'une population spécifique de neurones : les neurones à dopamine de la substance noire du cerveau. Ces neurones sont impliqués dans le contrôle des mouvements.

Le premier critère pour poser le diagnostic est la présence de deux au moins des trois symptômes majeurs de la maladie :

- lenteur dans les mouvements ou l'akinésie (difficultés à initier et exécuter des mouvements volontaires)
- rigidité appelée hypertonie ou raideur
- tremblement aux repos.

Apparaissent ensuite les symptômes non moteurs :

- troubles du sommeil
- signes psychiques (dépression, tristesse, anxiété, perte d'envie et de motivation)
- troubles de l'attention
- hypotension orthostatique c'est à dire la diminution de la pression artérielle lors du passage de la position allongée (ou assise), à la position debout. Trouble dû à l'atteinte du système nerveux autonome
- douleurs

Des traitements existent pour améliorer la qualité de vie des malades mais ils ne permettent pas d'arrêter l'évolution de la maladie, qui est propre à chacun et dépend de nombreux facteurs. Les recherches actuelles portent sur différentes pistes.

À ce jour, les causes de la maladie restent inconnues.

La maladie de Parkinson touche plus de 200 000 personnes en France*.

*Circulaire SG/DGOS/R4/DGS/MC3/DGCS/3A/CNSA no 2015-281 du 7 septembre 2015 relative à la mise en œuvre du plan maladies neuro-dégénératives 2014-2019



Plus d'info

France Parkinson Isère - 06 71 35 56 24 (service vocal) du lundi au vendredi.

Pérégrinations dans le beau massif du Vercors

A la frontière entre Drôme et Isère, le CCAS proposait en ce jeudi 7 juin une visite du Vercors qui alliait histoire et patrimoine. Une trentaine d'inscrits bien matinaux s'étaient donné rendez-vous à 7h devant la Trésorerie. Tout au long de la journée une guide-conférencière a accompagné les Touvetain(e)s. Première étape Pont-en-Royans, où le groupe est parti à la découverte de ce village (a)typique, avec ses maisons suspendues au-dessus de la Bourne, aux façades colorées, son pont médiéval, sa rivière et ses berges aménagées. Après une halte gourmande appréciée, la visite du Mémorial de la Résistance de Vassieux-en-Vercors fût un grand moment d'émotions partagées. La terrible bataille du Vercors était dans toutes les

têtes et les mémoires.

Une journée intense qui s'est achevée par un paisible retour au Touvet, entre Chartreuse et Belledonne.

Ces sorties, proposées deux fois par an par le CCAS, sont ouvertes à tous. Le CCAS contri-

bue financièrement pour essayer de proposer un tarif attractif permettant au plus grand nombre de se joindre au groupe. Prochaine sortie à l'automne au lac de Paladru.

Plus d'info

04 76 92 34 33



Une année se clôt pour les repas partagés

Le dernier dimanche de chaque mois, durant toute l'année scolaire, un repas partagé s'est déroulé à la Maison des associations.

Organisé par le CCAS, il permet à tous ceux qui le souhaitent de partager un repas dominical différemment, dans une ambiance joyeuse, en faisant de nouvelles rencontres. Des fidèles sont présents à chaque repas, d'autres viennent de temps en temps mais tous s'accordent à dire que ces repas sont un moment de détente. On s'organise d'un repas sur l'autre, on profite d'activités : jeux, promenade, échanges... et au pro-

gramme de fin d'année repas de Noël et petits cadeaux à échanger !

Les repas s'arrêtent pour l'été mais reprennent à la rentrée bien sûr. Rendez-vous le

dimanche 30 septembre à la Maison des associations.

Plus d'info

Jean-Louis Mourette, vice-président du CCAS
07 82 93 33 43



La fin de l'année- civile- n'est pas si loin...

Chaque année, la municipalité et le Centre communal d'action sociale du Touvet proposent aux habitants de plus de 65 ans, à l'occasion des fêtes de fin d'année, de recevoir un colis gourmand ou de partager un repas dansant. Si vous êtes né(e)s en 1953, ou si vous êtes nouvel(le) habitant(e) de 65 ans ou plus, merci de

vous manifester auprès de la mairie (04 76 92 34 34 — mairie@letouvet.com) avant le 1^{er} septembre 2018. Un courrier envoyé à l'automne vous permettra de choisir entre le colis ou le repas.

Le repas de Noël aura lieu le dimanche 2 décembre 2018 à la salle du Bresson. Le colis vous est offert le vendredi 1^{er} décembre

2018, à partir de 17h30, autour d'un apéritif. Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer, il vous est apporté à domicile par les membres du CCAS.

Plus d'info

04 76 92 34 34 — www.letouvet.com



En cas de canicule, rejoignez le dispositif mis en place au Touvet

Le Plan canicule en vigueur depuis 2004 permet aux habitants de plus de 65 ans se faire connaître auprès des services municipaux, pour prévenir les risques engendrés par les fortes chaleurs. Ainsi la commune assure le recense-

ment des personnes les plus vulnérables. Vous êtes isolé(e), retraité(e) ou adulte handicapé(e)... Vous connaissez quelqu'un qui se trouve dans cette situation... Inscrivez-vous ou faites-vous inscrire à la mairie du Touvet pour ne pas rester seul(e), en cas

d'alerte canicule.

On parle de canicule quand il fait très chaud, que la température ne descend pas ou très peu la nuit et que cela dure 3 jours ou plus.

Plus d'info

04 76 92 34 34

Les Grappaloups à l'heure d'été

Les enfants ont repris le chemin des Grappaloups au mois de juillet. Ils sont accueillis du 9 au 31 juillet par les animateurs qui leur ont préparé un programme où chacun peut trouver son bonheur... Des « 4 éléments » au cirque en passant par la cuisine, les thèmes changent toutes les semaines. Des sorties à Walibi ou au Domaine des fauves, des mini-séjours à Méaudre pour les 7-12 ans, une « nuit pyjama » pour les 3-6 ans... les animateurs ont soigné les propositions. La piscine de Saint-Vincent-de-Mercuze n'est pas absente du programme. Et pour les enfants l'été est bien engagé !

Fermés du 1^{er} au 26 août, les Grappaloups font une rentrée sur les chapeaux de roues le 27 août avec un stage de théâtre

pour préparer le festival d'arts dans la rue « Place Libre ».

Horaires et périodes d'ouverture du centre de loisirs cet été : du 9 au 31 juillet et du 27 au 31 août de 8h à 18h.

Les accueils de loisirs intercommunaux de Tencin et St Maximin sont ouverts tout l'été, mais celui de La Terrasse est fermé du 30 juillet au 19 août. Centres de loisirs intercommunaux, ils accueillent vos enfants si vous le souhaitez. Les tarifs sont fixés selon le quotient familial.

Vous pouvez trouver toutes

les informations (dossiers, horaires et lieu de ramassage des navettes, tarifs, thématiques...) sur le site internet de la Communauté de communes Le Grésivaudan, onglet 100% pratique puis Enfance et jeunesse.

Plus d'info

- 04 76 92 36 11 - 06 48 71 21 72

<http://www.letouvet.com/action-sociale/jeunesse/>



Les jeunes en selle

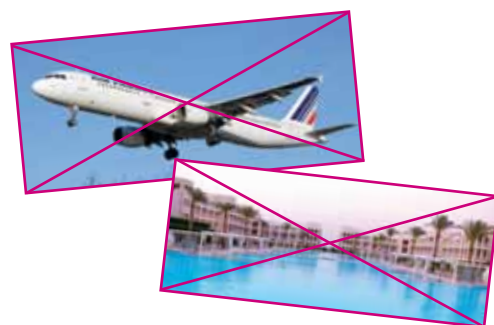
Depuis le mois de septembre, 8 jeunes habitués des « Vendredis jeunesse » ne pensent qu'à une chose, organiser un séjour pour l'été et passer de vraies vacances ensemble ! À l'issue de longues discussions, entre eux et avec les élus, plusieurs propositions ont été non abouties mais ils ont fait montre d'une grande capacité à amender leurs divers projets. « Trop loin », « trop cher », « pas adapté à leur âge », ils ont re travaillé et se sont lancé un défi : rejoindre la Méditerranée à vélo. Le grand départ était fixé au 9 juillet. Ils sont allées de Montélimar à la Grande Motte en suivant la Via Rhôna, accompagnés de deux animateurs, un devant et un derrière et suivis par une voiture « balai » pour assurer

l'intendance. 4 jours de vélo puis 4 jours de repos bien mérités sur place pour profiter de la mer.

Le financement était la préoccupation majeure : tombola lors de la journée Plantes et jardins au Château, vente de gâteaux, barbe à papa et autres sur le marché... La motivation du groupe est intacte !

Plus d'info

04 76 92 34 34 – www.letouvet.com



Ça s'est passé chez vous



1



© Benjamin Chelly

3



2



4



1 De nouveaux électeurs au Touvet

Le 26 avril, les jeunes majeurs ont reçu leur carte d'électeurs des mains du Maire lors d'une cérémonie de la citoyenneté, en présence de membres de la commission électorale Renée Nolly, Paul Charpenay, Albert Martineau, Michel Roussel. L'occasion de leur rappeler l'histoire du droit de vote et l'importance de ce devoir civique. Ils ont reçu à l'occasion un livret du citoyen. Rendez-vous pour leur premier scrutin, en 2019, année d'élections européennes.

2 Solennité pour la cérémonie du 8 mai

Ils étaient une nouvelle fois nombreux autour des anciens combattants, des gendarmes et des sapeurs-pompiers, pour une cérémonie de fin de

seconde guerre mondiale toute en solennité. Comme à son habitude depuis 2008, le Maire a rendu hommage à une nouvelle figure féminine de la résistance. Le portrait d'Élise Rivet, Mère Marie-Élisabeth de l'Eucharistie, pour retracer son parcours de la résistance à Lyon aux camps de concentration et rappeler qu'elle est « Juste » parmi les Justes pour saluer le secours portés aux juifs menacés de déportation et de mort. Une femme de foi qui, comme nombre de chrétiens, au-delà de la position de son institution, a refusé de se soumettre. Retrouvez l'ensemble des discours et des portraits de ces femmes résistantes sur www.letouvet.com/evenements/commemorations/

3 La galerie du Château a vibré aux rythmes des Musiciens du Louvre

Ils étaient un peu moins nombreux que

d'habitude en ce jeudi 10 mai, jeudi férié au milieu d'une semaine ponctuée de ponts, mais ils ont assisté à un concert enchanteur. Les Musiciens du Louvre au rythme de leur Violon, viola, viola di amore au 17^e siècle, ont fait voyager les mélomanes présents dans le passé.

4 Carton plein pour les 10 ans de Macadam peinture

Une édition rétrospective qui a permis de retracer 10 ans en une après-midi. Les artistes qui ont marqué les éditions au fil des ans, sont revenus pour faire partager leur talent. De nombreux Touvetains étaient présents à cette fête des arts plastiques...



5



7



© Gresiblues

9



6



© Pauline Beland

8



10

5 Tous au château pour jardiner

La 10^e édition de Plantes et jardins, cette journée dédiée au jardinage et à la décoration, s'est déroulée dimanche 3 juin une nouvelle fois sous le soleil. Malgré un ciel parfois menaçant, les gouttes ne sont arrivées qu'en fin de journée permettant aux visiteurs et aux exposants de profiter de la journée. Environ 1250 visiteurs ont profité de la dizaine d'animations proposées tout au long de la journée.

Des jeunes des « Vendredis jeunesse » préparant un séjour vélo pour l'été ont tenu la tombola tout au long de la journée. Une participation qui s'inscrit dans le financement de leur projet d'été.

6 La musique se balade le long des façades

L'École de cordes du Grésivaudan organisait en collaboration avec la commune,

une nouvelle édition de la balade musicale. L'atelier de « Musique du monde » a ponctué les pauses de la balade qui a mené les plus curieux dans le village « D'une façade à l'autre ». Josiane Tassan a présenté les histoires de ces murs.

7 Un 21 juin sans fausse note

Le 21 juin, jour de Fête de la musique, était cet année, synonyme de match de coupe du monde de football. L'équipe de France, affrontant le Pérou, a laissé la place à la musique. Les groupes se sont succédé pour proposer une belle soirée musicale aux Touvetains. Place de l'École, Place de l'Église, la musique a résonné dans le village. Petits et grands étaient nombreux pour cette grande fête du foot et de la musique !

8 Massues, musique et ateliers au Bresson

L'association Argument massue organisait la 5^e convention de jonglage le « Festival des arts hachés » du 22 au 24 juin sur le site du Bresson. 3 jours d'ateliers, de concerts, de spectacles pour tous, des

plus petits au plus grands. L'ambiance festive, conviviale et décontractée a plu à tous, et chacun a pu découvrir l'art du jonglage.

9 Grésiblues parcourt la vallée

Le festival de blues qui enchante chaque année la vallée du Grésivaudan a fait étape au Touvet le 2 juillet. Louis Mezzasoma et Ezza ont fait voyagé les spectateurs au rythme de leurs musiques. Une soirée qui fut, comme chaque année, une belle réussite.

10 Cinétoiles, faites-vous une toile la tête dans les étoiles

Le Grésivaudan en partenariat avec les communes, organise, comme chaque été, le festival Cinétoiles. La commune a choisi *Captain Fantastic*, ce drame de Matt Ross avec Viggo Mortensen, et Frank Langella. Il a été diffusé dimanche 8 juillet au Touvet, au Bresson, à la tombée de la nuit.

Cet été, vous avez pu...

Découvrir les clichés primés de l'édition 2017



Le résultat du 3^e concours de photographie ouvert aux amateurs, organisé par la communauté de communes Le Grésivaudan « Du bois au papier dans le Grésivaudan » s'est exposé au Pôle culturel du 30 juin au 15 juillet. L'occasion de découvrir les photos primées en 2017 et de (re)découvrir le territoire. Avec leur sensibilité et leur créativité, les lauréats nous ont fait partager leur vision du territoire. Vision poétique, plurielle ou décalée, mais toujours empreinte de talent.



Défiler en musique et en lampions



Pour célébrer la fête nationale, la municipalité donnait rendez-vous vendredi 13 juillet à 21h30 devant la mairie pour la traditionnelle retraite aux flambeaux. Une déambu-

lation dans les rues du village en musique avec l'Harmonie des deux rives et en présence des anciens combattants.



Agenda de rentrée... A noter... Déjà

Le 8 septembre, accueil des nouveaux habitants à 11h, à la mairie.

Le 8 septembre, forum des associations, à partir de 13h30, à la salle du Bresson.



Le spectacle envahit les rues



Place Libre, le festival d'art dans les rues se déroule du 31 août au 2 septembre au Touvet et à Saint Bernard du Touvet. En plaine et en montagne, les compagnies investissent les rues pour présenter leur spectacle. Humour, acrobaties, cirques, ... il y en a pour tous ! 3 jours pour découvrir, partager, échanger et s'amuser entre amis, en famille, entre villageois.



Cie Thank you for coming (Bel)



Cie Maboul Distorsion (44)

Cette année, au programme

Vendredi 31 août Le Touvet / Place de l'école

18h44 - Cérémonie d'ouverture du festival

19h04 - Enfants de l'accueil de loisirs – Cie Les Zinzins

19h32 - Maison Saint Jean

19h46 - Casse-croute partagé - Habitants en tous genres et styles

21h05 – Résidence – Cie en cours de sélection

Samedi 1er septembre Le Touvet – Centre bourg

10h29 – Collectif La rue Z (38) - Faut qu'ça brille !!!

10h59, 16h43 – Cie L'envol (38) - Impromptus forains

11h27, 15h57, 19h07 – Cheval des 3 (69)

14h33 -18h02 – Le grand barouf (38)

14h52 - Cie Thank you for coming (Bel) - Les Ogres

17h01 – Cie du thé à la rue (49) – À vendre !

18h12 – Cie Maboul Distorsion (44) - Va Benner !

Saint Bernard du Touvet Centre bourg

21h01 – Greg Gilg & Julie Binot - La fête (69)

Restauration et buvette sur place

Dimanche 2 septembre Saint Bernard du Touvet

Centre bourg

10h01 – Les déjantés + Ziriguidoum – Petit déj en folie

11h02 – Les z'amis des petits d'hommes

12h30-14h - Repas de la foire en musique

14h07-16h51 - Le grand barouf (38)

15h03 - Cie Albatros - Louche pas louche

16h32 - Ziriguidoum (38) – Batucada

17h15 – Cie Maboul Distorsion 44) – Va Benner !

Et tout au long de la journée:

Concours de tir à la corde, énorme concours de lancer de bottes de pailles, ...

Restauration et buvette sur place

Juin... un mois éco-citoyen

Les événements inscrits du 30 mai au 5 juin au Touvet ont rythmé la Semaine du développement durable :

- Atelier « *Do it yourself* » (fait maison) de l'Accorderie du Haut Grésivaudan-Cœur de Savoie pour fabriquer de la lessive et du liquide de nettoyage multi-usage, avec des objectifs tant économiques qu'écologiques.

- Atelier « *Découverte de la permaculture* » organisé avec Cécile Thomas des Incroyables comestibles sur le nouveau site des jardins partagés, au Bresson. Au programme, la construction de buttes en terre sur une des parcelles dédiées aux éco-ateliers et animations communales.

- Conférence quizz avec l'AGEDEN (Association pour une gestion durable de l'énergie)

et le Grésivaudan pour aborder les questions du chauffage au bois et les astuces pour l'optimiser. « *Plein feu sur le chauffage bois* » permettait de découvrir les aides existantes pour changer les appareils vétustes. Des lots de combustibles (granulés, bûches) étaient offerts au cours de la soirée.

Plus d'info

www.letouvet.com/evenements/eco-ateliers/



La renouée du Japon... un combat sans répit

Cette herbe géante à larges feuilles, couverte de fleurs blanches à l'automne, présente le long des canaux, des chantournes, dans les friches, au bord des routes est classée parmi les espèces invasives. Ses racines, dites rhizomes, forment des réseaux très denses dans le sol. À partir d'un petit fragment de racine, la plante se reproduit, sécrète des substances qui tuent les plantes avoisinantes, et la densité de ses feuilles étouffe le développement d'autres

plantes par manque de lumière.

La lutte contre la renouée exige :

- d'être vigilant et de couper les jeunes tiges tous les 15 jours entre avril et juin
- de bâcher la zone contaminée avec une bâche lestée qui reste en place pendant au moins deux ans
- de brûler sur place ou de faire sécher sur une bâche avant de brûler
- de rincer les outils utilisés

Il est également possible de planter des arbres et arbustes (saules, peupliers, frênes...), espèces indigènes capables de concurrencer la renouée. La commune a planté 6 saules le long du torrent du Bresson, derrière la SAR. Les racines de renouée ont été ôtées des trous de plantation et traitées. La renouée va être régulièrement arrachée pour ne pas gêner la pousse des saules.



Détruire les nids de frelon asiatique

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire Rhône-Alpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS (Fédération régionale des groupements de défense sanitaire), en partenariat avec la FREDON (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles), vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable. Deux types de nids peuvent être observés :

- Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une déloca-

lisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

GDS 38 : 09 74 50 85 85

info@gds38.asso.fr

FREDON 38 : 04 74 86 40 68

catherine.prave@fredon38.fr

2017 : progression modérée du nombre de nids découverts

Sur l'ensemble de la région, le nombre de nids observés en 2017 est de 414 (contre 319 en 2016). Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été moins favorables au prédateur que celles des 2 années précédentes.

Dr Prémila CONSTANTIN

Section apicole GDS Rhône-Alpes



Un pack éco-événement au Grésivaudan

La Communauté de communes du Grésivaudan est devenue point relais du pack éco-événement du Département pour les gobelets réutilisables. Plus besoin pour les associations et les collectivités d'aller à Eybens : la Direction de la gestion des déchets du Grésivaudan à Montbonnot leur fournit le matériel pour leurs manifestations. Le stock est constitué de gobelets de 15cl, 25cl, 50cl, et de carafes d'1l. Les demandes de réservation se font toujours sur le site du Département. La Communauté de communes s'occupe du retrait et retour des gobelets.

Plus d'info

www.isere.fr/aides-la-jeunesse-et-aux-loisirs#pack-eco-evenement



Le geste de tri du trimestre : recyclage de l'aluminium



L'aluminium est 100 % recyclable, presque à l'infini, sans altération de propriétés. En recyclant l'aluminium, on économise des ressources naturelles et de l'énergie. Or le taux de récupération de l'aluminium dans les déchets ménagers en France n'est que de 32 % en 2012, contre 67 % tous matériaux confondus (verre, papier-carton,

plastique et autres métaux). Le tri de l'aluminium professionnel, dans le transport ou le bâtiment, est plutôt efficace ; plus de 80 % des pièces de voiture en aluminium sont recyclées. Les emballages constituent un gisement d'aluminium usagé difficile à recycler de par leur taille inférieure à un pot de yaourt. Les centres de tri comme Athanor sont équipés de machines qui leur permettent de trier majoritairement les grands emballages rigides en aluminium, canettes, et autres aérosols.

L'astuce

Pour faciliter le recyclage de l'aluminium, regroupez vos opercules de crème, de lait ou vos emballages, y compris les feuilles qui emballent le chocolat, ... et faites en une grosse boule

que le centre de tri saura mieux identifier. N'oubliez pas, une canette en aluminium non recyclée sera toujours une canette pour les 500 ans qui viennent !

Plus d'info

<https://www.planetoscope.com/matieres-premieres/1793-recyclage-de-l-aluminium-en-france.html>



Collecte des déchets, des nouveautés au Touvet

Depuis le mois de juin, la Communauté de communes du Grésivaudan met à disposition des riverains de la Grande rue, situés entre l'avenue Fernand Gras et la rue de la Priola, des points de collecte de déchets au plus près des habitations. En fonction des implantations ces points de collecte sont composés de 1 à 4 conteneurs destinés à recevoir les ordures ménagères, ou le carton et le papier, ou les déchets recyclables ou le verre. Au cœur du village, deux points de collectes de proximité ont été installés sur le parking de la Mairie et sur le parking Plaussu. Depuis le 2 juillet 2018, le ramassage en porte à

porte en zone dense pour les habitants géographiquement concernés est terminé : seuls les points de collecte de proximité sont ramassés.

Le Grésivaudan récupère les bacs à roulettes de ceux qui le souhaitent. Il suffit d'apposer un autocollant, disponible à la mairie, sur les bacs concernés.



Plus d'info

pour retrouver les consignes de tri,
rendez-vous www.le-gresivaudan.fr/57-consignes-de-tri.htm

Que faire de nos biodéchets ?

Les bio déchets, compostables, représentent environ 50 % de nos poubelles d'ordures ménagères (enquête CCPG - 2017). À partir de 2023, il devient obligatoire de « séparer à la source » ces bio déchets, qui ne seront plus présents dans les sacs d'ordures ménagères. La réflexion est engagée pour savoir comment les traiter, car incinérés ces bio déchets provoquent des formations de dioxine et de substances nocives dans les incinérateurs ; en-foutils ils menacent les nappes phréatiques.

Le compostage de proximité est une solution pour répondre à cette obligation, en combinant un traitement écologique gratuit de nos déchets et une production de compost mûr que les jardiniers utilisent. Depuis quelques années, la commune implante des points de compostage collectif ouverts à tous : à la cantine de l'école maternelle, au quartier de la Gare, à l'école des 3 Cours, au collège, à la Maison Saint-Jean et au Clos des Vignes.

La mise en place d'un compost est prévue à la mairie.

Comment ça marche ?

- 3 bacs sont mis en place : un bac de dépôt, un bac de broyat (pour éviter les mouches et les odeurs) et un bac de maturation qui permet la transformation complète du compost en terreau (9 mois)
- des personnes en charge du compost sont sollicitées pour le retournement hebdomadaire à la fourche, rapide et superficiel d'une durée de trois minutes maximum
- il peut être utilisé par tous les habitants qui sont invités à contacter la mairie ou à rencontrer les personnes en charge des composts de quartier pour connaître les règles d'utilisation et poser toutes leurs questions.

Si vous êtes intéressés pour implanter un compost dans votre quartier vous pouvez contacter la commune par téléphone au 04 76 92 34 34 ou à l'adresse mail mairie@letouvet.com.

Si vous vivez dans une maison individuelle et souhaitez démarrer un compost chez vous, vous pouvez contacter le Grésivaudan pour bénéficier d'un bac et d'un bio seau pour la somme de 12 € et d'une formation gratuite : <https://www.le-gresivaudan.fr/293-comment-se-procurer-un-composteur.htm>

Le bio-seau, l'indispensable seau du composteur !

Le bio-seau est ce petit seau fourni avec le bac à compost qui permet de stocker à proximité de sa cuisine ses bio déchets avant de les déposer dans le compost. Pour éviter les mauvaises odeurs, il suffit de mettre 5 à 10 cm de broyat de bois ou de feuilles dans le fond du bio-seau après chaque vidage. Des bio-seaux fabriqués en Bretagne par une association d'insertion sont en vente à l'accueil de la mairie au prix de 5 euros. Un tamis est mis à disposition des habitants gratuitement pour tamiser le compost mûr.



Mettre de la couleur au Touvet pour Octobre rose !

C'est reparti pour Octobre rose ! L'association Step by step s'engage et organise une soirée autour de la zumba pour prévenir des risques de cancer du sein, récolter des fonds pour AGARO (Associations grenobloise d'aide et de recherche en oncologie) et accompagner les malades.

La commune soutient depuis plusieurs années cette action engagée en apportant une aide logistique (prêt de salle, de matériel...), et en relayant l'événement. Le clocheton de l'école est éclairé en rose tout au

long du mois d'octobre. Cette année, pour être encore plus visible c'est le rond-point qui peut être décoré grâce à vos idées et votre imagination.

Que peut-on mettre au carrefour des RD 29 et 90, qui soit rose et se voit de loin ?

Déposez vos idées

mairie@letouvet.com

04 76 92 34 34



Enquête publique Projet de modification n°6 du Plan local d'urbanisme

Par arrêté n°50-2018 du 8 juin 2018 le maire de Le Touvet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°6 du plan local d'urbanisme (PLU) portant sur les points suivants :

- La création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation n°3
- La création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées –STECAL- en zone agricole
- La création d'un sous-secteur en zone UA
 - création d'un secteur UAg en zone urbaine, correspondant à la construction d'une gendarmerie (locaux administratifs et logements de fonction)
- La suppression d'emplacement réservé
 - supprimer l'actuel emplacement réservé n°8 (aménagement d'un chemin piéton reliant l'école maternelle et l'école primaire)
- La correction d'erreurs matérielles
- L'ajout d'un élément de paysage au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- L'évolution de dispositions du règlement écrit
 - ajout des dispositions réglementaires

liées à l'orientation d'aménagement et de programmation n°3

- création d'un secteur Ai en zone agricole, correspondant à un secteur de taille et de capacité d'accueil limitée

- création d'un secteur UAg en zone urbaine, correspondant à la construction d'une gendarmerie

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend un rapport de présentation comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête. Elles peuvent être consultées avec le dossier soumis à enquête publique.

Par décision en date du 25/05/2018, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné Madame Marie-France Bacuvier, en qualité de commissaire enquêteur ;

L'enquête, d'une durée de 32 jours, se déroule à la mairie du 29 juin au 30 juillet 2018 inclus.

Les pièces composant le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Le Touvet

pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture suivantes : les lundi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, les mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h, les mardi et jeudi de 9h à 12h et 14h à 17h, les samedi de 9h à 12h, ainsi que sur le site internet www.letouvet.com rubrique Urbanisme.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit ou par mail au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Le Touvet

**Madame la Commissaire enquêteur
700 Grande Rue
38660 Le Touvet**

commissaire.enqueteur@letouvet.com

Madame la commissaire-enquêteur recevra à la Mairie :

- le lundi 23 juillet 2018 de 9h à 12h
- le lundi 30 juillet de 15h à 18h.

Plus d'info

04 76 92 34 34

Bâtiment du foot, démolition avant reconstruction



La salle du Bresson poursuit sa modernisation, la création d'une chaufferie gaz cet été pour un confort thermique amélioré et moins énergivore : en 2019 c'est la toiture qui sera rénovée.



Les travaux d'aménagement du complexe sportif du Bresson s'achèvent : plantation des arbres à l'automne.



Les jardins familiaux sont achevés. Un 1^{er} tirage au sort a attribué 14 lots aux jardiniers. Il reste une cabane de jardin à construire et une pompe à eau à installer. Les amateurs de cross ont dû trouver un nouveau terrain de jeu.



Du neuf pour les terrains de sports du Bresson



Un terrain de football enherbé à l'automne pour une mise à disposition en septembre 2019.



Un practice élargi à l'automne pour poursuivre les entraînements et homologuer le 1/2 foot à 8.



Un terrain de rugby en réfection au printemps 2019 dès mi-avril et petit terrain créé derrière les embuts pour les entraînements dès l'automne. Et pour les terrains, la création bien sûr à l'automne 2018 d'un système d'arrosage automatique intégré !

Merci aux présidents, aux joueurs, aux entraîneurs et aux supporters de leur patience et de leur dynamisme !



Après travaux



Avant travaux

Le Département de l'Isère poursuit les travaux de la vélo-route en créant une traversée sécurisée de la RD29 à la déchetterie.



À la suite de la tempête Éléonor, les rues de la Noue, du Pontin, Mire, de la Vierge, de la Conche, Charmillon et une partie du trottoir au carrefour de La Frette sur la RD90 ont été remises en état.



Une rentrée et des changements chez TouGo

La tarification de TouGo évolue : à compter du 1^{er} septembre prochain, Le Grésivaudan propose un transport scolaire dont la tarification s'élève à 40 € par an.

Sur les 6 000 élèves inscrits, seule la moitié d'entre eux utilise ce service au quoti-

dien. La flotte des véhicules dédiés aux 56 lignes scolaires est dimensionnée pour le nombre d'inscrits et les bus se retrouvent parfois à moitié vides. Pour optimiser les coûts de fonctionnement, le Grésivaudan a mis fin à la gratuité du service et voté un tarif scolaire à 40 € par an. Il s'adresse

à l'ensemble des élèves résidant dans le Grésivaudan, de la maternelle au lycée, dont l'établissement scolaire est sur le territoire et pour un aller-retour par jour entre son domicile et son établissement scolaire.

Les moins de 26 ans qui veulent accéder toute l'année à l'ensemble du réseau TouGo et des lignes Translère sur le territoire peuvent prendre un abonnement dont le tarif s'élève de 40€ à 130 € par an, sur la base du quotient familial. Cette tarification solidaire permet d'adapter le montant de l'abonnement aux ressources du foyer et d'obtenir des réductions. Ce droit à des tarifs préférentiels ne peut être obtenu qu'en agence TouGo ; il est valable 1 an.

Plus d'info

www.tougo.fr

Gendarmeries du Grésivaudan, de nouveaux horaires pour mieux vous servir

Les horaires des gendarmeries du Grésivaudan ont évolué pour mieux s'adapter au rythme de vie du territoire et de la population.

Le Grésivaudan bénéficie de 8 points d'accueil de la gendarmerie : Meylan, Domène, Saint-Ismier, Villard-Bonnot, Le Touvet, Goncein, Pontcharra, Allevard, auxquels s'ajoutent ponctuellement les postes saisonniers des 7 Laux, Chamrousse l'hiver et Saint-Martin d'Uriage l'été.

Dans le cadre de la police de sécurité au quotidien, les horaires d'accueil sont élargis : 5-6 points d'accueil sont ouverts simultanément, pour certains 7j/7, même sans rendez-vous. Cet accueil physique n'est qu'un des aspects du service public offert par la Gendarmerie Nationale.



En effet, toute personne qui en éprouve le besoin peut, à tout moment, entrer en contact téléphonique (17) ou numérique (via le tchat du site internet de la gendarmerie ainsi que sur ses comptes facebook ou twitter) avec un interlocuteur. Selon l'urgence, une permanence physique est également mobilisable.

Au Touvet, l'accueil du public se fait mardi, jeudi, samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h et dimanche et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.

Plus d'info

<https://www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police>

Une nouvelle télé dans le Grésivaudan



C'est parti ! Grésivaudan TV, la WebTV portée par la Communauté de communes a été lancée au mois d'avril sur www.le-gresivaudan.fr/webtv Grésivaudan TV, c'est chaque semaine des vidéos sous des formats originaux : des portraits, interviews, initiatives locales, tutos, recettes... classés en différentes rubriques. Un agenda hebdomadaire est également proposé pour présenter les temps forts sur le territoire.

Parce que cette WebTV est celle de tous les habitants et acteurs du Grésivaudan, n'hésitez pas à transmettre vos animations pour l'agenda vidéo ainsi que toutes les actions, initiatives, idées de sujets pour qu'elles soient relayées sur ce nouvel outil de partage et d'émotions. Envoyez vos

suggestions à gresivaudantv@le-gresivaudan.fr

Et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, un agenda de territoire est dorénavant en ligne sur www.le-gresivaudan.fr/agenda. Ce nouvel outil est à la disposition de tous les acteurs locaux pour déposer les annonces de fêtes, expositions, spectacles, conférences, manifestations sportives... La procédure de mise en ligne de vos informations est très simple. Il suffit de remplir le formulaire accessible en cliquant sur « Déposez votre agenda ».

Autre nouveauté : **suivez l'actu de la Communauté de communes sur la page Facebook www.facebook.com/legresivaudan**

Partez en toute sérénité avec l'opération « Tranquillité vacances »

Ce dispositif gratuit, ouvert à tous, aide les vacanciers à quitter leur domicile l'esprit libre. Initialement limité aux périodes de vacances, il concerne aussi bien les périodes de vacances que toute période d'absence prolongée des particuliers.

Ainsi, la gendarmerie surveille le domicile

des habitants qui ont déclaré leur absence, avec des patrouilles de gendarmerie renforcées. Les vacanciers sont avertis si une quelconque anomalie est décelée : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages, pour procéder le plus rapidement possible aux démarches nécessaires.

Le meilleur moyen de lutter contre le vol relève de la vigilance de tous et de quelques précautions à prendre avant un départ, comme la fermeture de tous les accès, une boîte aux lettres vidée, une messagerie vocale neutre qui ne fait état ni de l'absence ni de sa cause...

Pour bénéficier du dispositif, il faut faire une demande au minimum 2 jours avant la période d'absence à la gendarmerie. Un formulaire, acces-



La Marine nationale, acteur du recrutement et de la formation

En 2018, la Marine nationale propose à 3 800 jeunes âgés de 16 à 30 ans, diplômés ou non, un emploi afin de garantir sa capacité opérationnelle. Les postes à pourvoir concernent de nombreux domaines d'activité : mécanique, électrotechnique, électronique, maintenance aéronautique, protection-défense, sécurité, administration, restauration, etc. Chaque jeune bénéficiera d'une formation initiale puis continue et pourra ainsi mettre ses connaissances en pratique, acquérir une première expérience professionnelle valorisante ou faire carrière, encadrer du personnel et accéder à des niveaux de responsabilités supérieures.

Plus d'info
www.etremarin.fr

sible en ligne : www.interieur.gouv.fr, rubrique Ma sécurité-Conseils pratiques ; peut être rempli et imprimé avant de se rendre à la gendarmerie.

Plus d'info

<https://www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police>



URBANISME

Échange d'emprises foncières au secteur dit « Abergement » (04/04/2018) pour la réalisation d'un projet de clôture du site de l'entreprise Berard BTP, de la parcelle AD33 d'une superficie de 97 m² et d'une emprise non cadastrée de 182 m² (soit un total de 279 m²) et de l'emprise issue de la parcelle AD135 de 279 m² à titre gratuit.

Délibération adoptée à l'unanimité

Modification n°6 du Plan local d'urbanisme (04/04/2018) concernant :

- la création d'une orientation d'aménagement et de programmation n°3 au centre-bourg
- la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL)
- La suppression de l'emplacement réservé n°8
- La correction d'erreurs matérielles
- L'évolution de dispositions du règlement écrit

Avis favorable à l'unanimité pour l'engagement de la procédure de modification n°6 du Plan local d'urbanisme

TRAVAUX

Demande de subvention à l'État au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (04/04/2018) pour les travaux de remise en état de chaussées suite aux intempéries causées par la tempête Éléonor au Chemin de la Vierge, la rue Mire et le chemin des Noyers.

Délibération adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Remboursement d'indemnités journalières reçues à tort (04/04/2018) par la commune de la part de la Caisse primaire d'assurance maladie. Elles sont remboursées à l'agent concerné qui n'a pas reçu de salaire pour les périodes concernées.

Délibération adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Tarifs de location du Pôle culturel (04/04/2018) pour la réception de particuliers pour des besoins privés. La surface de la pièce principale (120 m²) vient compléter la Salle d'animation rurale du Bresson parfois jugée trop grande par les personnes qui la visitent.

Tarifs pour les associations pour une journée ou une soirée :

Associations du Touvet à but non lucratif, manifestations à but d'animation au profit de la population locale : gratuit ;

Si la manifestation dépasse un cadre local, en vue de récolter des fonds pour un sujet particulier, autre que l'objet de l'association, chaque année, le premier prêt de salle est gratuit, le second est fixé à 200 €.

Associations extérieures au Touvet : 800 €

Location à titre privé week-end ou jours fériés, du 1^{er} jour 8h00 au 2^e jour 17h00 :

Habitants du Touvet : 300 €

Habitants d'une autre commune : 1 000 €

Location à titre privé pour une journée ou une soirée :

Habitants du Touvet : 200 €

Habitants d'une autre commune : 700 €

Caution : 2 000 €.

Délibération adoptée à la majorité avec une abstention

Tarifs de mise à disposition de badges et de cartes magnétiques (04/04/2018) pour les associations utilisatrices des structures équipées de serrures électroniques. Il s'agit de leur permettre d'avoir plus de badges que ceux mis à disposition (2 pour le bureau et 1 par intervenant).

Badge :

10 € par badge remis à une association

Carte magnétique :

Gratuite pour chaque intervenant et pour 2 membres du bureau

5 € par carte magnétique supplémentaire

5 € par carte magnétique perdue

5 € par carte magnétique cassée

Seuls les badges qui ne fonctionnent plus mais ne présentant aucune dégradation visuelle sont échangés gratuitement.

Délibération adoptée à l'unanimité

FINANCES

Budget général : compte administratif et de gestion 2017 (04/04/2018)

Le conseil municipal arrête le compte de gestion 2017 et adopte le compte administratif 2017 du budget général, avec un excédent de fonctionnement de 415 612, 92 €, et un résultat de clôture de fonctionnement cumulé de 630 639, 38 €. Le déficit de clôture de l'année de la section d'investissement s'élève à 414 593, 67 € avec un résultat de clôture d'investissement cumulé de 839 236, 85 €.

Délibération adoptée à la majorité avec 1 abstention

Budget général : affectation des résultats 2017 (04/04/2018)

en intégrant les résultats du budget Eau et assainissement au budget communal avant transfert du résultat à la Communauté de communes du Grésivaudan. Le cumul des comptes administratifs des budgets de la ville et de l'eau fait apparaître un résultat d'exécution de la section de fonctionnement de 711 133, 73 € et un résultat d'exécution de la section d'investissement de 942 198, 66 €. Le conseil décide de fixer à 500 000 € l'excédent de fonctionnement capitalisé à verser à la section d'investissement. Il approuve le transfert des résultats du budget eau et assainissement à la Communauté de communes du Grésivaudan.

Délibération adoptée à la majorité avec 2 abstentions

Budget général : adoption du budget primitif 2018 (04/04/2018)

pour les sections de fonctionnement et d'investissement selon le tableau de synthèse ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 647 744, 35 €	3 647 744, 35 €
Investissement	4 853 658, 48 €	4 853 658, 48 €
TOTAL	8 501 402, 83 €	8 501 402,83 €

Délibération adoptée à la majorité avec 2 abstentions et 1 opposition

Vote des trois taxes locales (04/04/2018) sans augmentation malgré les diminutions répétées des dotations aux collectivités, avec les taux suivants :

Taxe d'habitation	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti
11.18 %	22.56 %	88.20 %

Délibération adoptée à la majorité avec 3 oppositions

Budget eau et assainissement : compte administratif et de gestion 2017 (04/04/2018)

Le conseil municipal arrête le compte de gestion 2017 et adopte le compte administratif 2017 du budget eau et assainissement, avec un excédent de fonctionnement de 80 494,35 €, et un résultat de clôture de fonctionnement cumulé de 80 494, 35 €. L'excédent d'investissement s'élève à 540 608, 53 € et le résultat de clôture d'investissement cumulé à 102 961, 81 €.

Délibération adoptée à la majorité avec 2 abstentions

Amortissement du compte 202 (04/04/2018) suite à des directives reçues par la Trésorerie pour amortir le compte 202 (Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme), y compris aux communes de moins de 3 500 habitants, il est décidé d'appliquer aux immobilisations incorporelles du compte 202 acquises à compter de 2009, une durée d'amortissement de 10 ans.

Délibération adoptée à l'unanimité

Indemnités de conseil au trésorier municipal (04/04/2018) pour ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Le Conseil municipal décide d'accorder à Eliette Le Coz, trésorière municipale, un taux d'indemnité de 100 % pour l'année 2017 et jusqu'à son départ à la retraite le 31 mars 2018.

Délibération adoptée à la majorité avec 1 abstention



EXPRESSIONS POLITIQUES

Du groupe de la majorité ...

Depuis 2008, la municipalité a à cœur de protéger l'activité agricole. Pour un aménagement durable et équilibré du territoire communal, nous devons rechercher l'équilibre entre la nécessaire ouverture de droits à construire du logement, le développement de l'activité économique, la protection des espaces naturels et bien sûr, l'activité agricole, composante économique et environnementale vitale. Durant les dernières décennies, les difficultés d'approvisionnement en eau potable ont considérablement ralenti le rythme des constructions. Elles ont pu reprendre en 2010 avec la mise en place d'un captage dans la plaine, à la Frette, et une unité mobile de traitement à la Conche. L'activité économique et artisanale s'est largement développée dans une nouvelle zone dédiée depuis 2008. La compétence de gestion des zones économiques est depuis 2018 transférée à l'intercommunalité. Pour assurer à l'avenir le juste équilibre de toutes les activités économiques, nous avons souhaité préserver les espaces agricoles et naturels du Touvet. En 2014, à l'issue du vote de la réglementation des boisements, une réflexion de fond s'engage avec les agriculteurs et débouche sur une mise à jour du diagnostic agricole en 2015. Le constat partagé par tous est la réduction des surfaces de terres cultivables et la progression des friches. L'agriculture doit réinvestir les coteaux.

Ce travail aboutit à l'élaboration d'un Plan d'Aménagement des Espaces Naturels (PAEN), véritable outil de développement de l'activité agricole. Au-delà de la protection des espaces pour protéger de façon pérenne les espaces naturels et agricoles, ce plan permettra d'élaborer un vrai projet pour l'activité agricole et les agriculteurs, de préserver la biodiversité et de rendre à l'agriculture des terres menacées de friches ou d'artificialisation.

Ce PAEN pourrait être le premier mis en œuvre dans le Département ! Il acte une volonté politique forte et commune du Touvet, de la Communauté de Communes Le Grésivaudan et du Département.

Au-delà des actions de la municipalité, la protection et le soutien de l'activité agricole est l'affaire de tous.

**Sylvie Large et
Franck Pourchon**



... Aux élus de l'opposition

L'intercommunalité veut changer de look

L'intercommunalité planche depuis plusieurs mois sur un projet de territoire pour le Grésivaudan. A l'évidence, elle cherche un nouveau souffle (une justification à son utilité ?), et a besoin d'argent.

Que fait-on lorsqu'on n'est pas vraiment légitime ?

On se fabrique une image, une identité. Celle de l'intercommunalité sera son attractivité résidentielle et sa qualité de vie.

On se rend indispensable. Les soucis principaux exprimés par les habitants du Grésivaudan sont de trouver à se loger à un coût raisonnable, et de pouvoir se déplacer plus facilement pour aller travailler, notamment vers Grenoble. L'intercommunalité veut œuvrer pour un habitat moins cher, et se concentrer sur une politique des transports en commun en lien avec la Métropole.

On gagne en charisme. L'intercommunalité à l'ancienne, c'est fini. A elle désormais les compétences aménagement du territoire, développement économique et transports, dites « compétences structurantes ». Aux communes, amenées à se regrouper selon un critère de bassin de services, le travail de proximité.

Derrière cette opération marketing, nous avons envie de croire à un nouveau souffle, car l'organisation territoriale actuelle montre ses limites : nous avons besoin de communautés plus homogènes, plus équilibrées, plus efficaces.

Cependant, attention à ne pas occulter l'aspect financier. Car, le regroupement des communes en parallèle de l'intercommunalité est avant tout une réponse à la disette budgétaire. Il ne faudrait pas perdre de nouveau en route l'objectif premier du regroupement : faire des économies de fonctionnement.

Donc oui à ce projet de territoire, si les élus veillent bien au partage et à la rationalisation des moyens. Le principal indicateur de l'atteinte de cet objectif sera donc l'évolution du montant des impôts locaux. Si les impôts locaux ne baissent pas, alors que la population du territoire augmente, cela signifiera encore une fois que nos collectivités ont continué à dépenser trop. Un retour au point départ qu'il faut absolument éviter !

Les élus de l'opposition

ETAT CIVIL

Naissances

Le 17 mars 2018	Bastien GIMBERT
Le 21 mars 2018	Esteban CASSET
Le 23 mars 2018	Eden ARBRUN
Le 27 mars 2018	Gabin BONNET
Le 19 avril 2018	Sheïna KHOUTIR
Le 22 avril 2018	Noé BERGER
Le 2 mai 2018	Liam SAIDI
Le 9 mai 2018	Raphaël MULLER PIC-CARRETA

Décès

Le 29 mars 2018	Florent PRIEUR
Le 22 avril 2018	Josiane GODON veuve SCHOBERT
Le 27 avril 2018	André REVOL

Mariages

Le 7 avril 2018	Thomas GOUESBET et Nelly RWEZAURA
Le 5 mai 2018	Stéphane LAZZARO et Stéphanie MIGNOT
Le 5 mai 2018	Kenny ROTHEVAL et Marilyn CAMINITI
Le 19 mai 2018	Julien HEUTTE et Marion RODRIGUEZ de la PICA
Le 9 juin 2018	Vincent GARRONE et Katja TOLONEN
Le 16 juin 2018	Alexey VARGASOV et Caroline CONTE
Le 23 juin 2018	Agnès GARBIN et Rémi THEBAULT
Le 23 juin 2018	Sébastien BÉRARD et Carine BOS

PETITES ANNONCES



Ingrid Starck a installé à la Frette un rucher avec trois ruches pour démarrer une activité apicole amateur au pied de la Chartreuse. Les abeilles peuvent butiner son propre verger composé de framboisiers, cassissiers, groseilliers, pommiers, cerisiers, ...

Du miel made in Touvet*

Pour sensibiliser au rôle essentiel et vital des précieuses abeilles et soutenir son projet une opération de financement participatif sur internet « Touchez pas au Brise Bee » lui a permis de récolter 865 €. Ainsi, elle a pu bénéficier d'un stage théorique avec le Syndicat des apiculteurs de l'Isère, suivi d'une formation pratique pendant un an chez Daniel Vaujany apiculteur à La Terrasse. Cette activité apicole permet à la fois la vente de miel, de cire à des fins cosmétiques, de confiseries mais aussi la découverte de l'apiculture pour les enfants de l'école primaire. La première récolte doit

se faire dans le courant de l'été, pour récolter environ 20 kgs pour chacune des trois ruches... La production de cette année est déjà pré-vendue.

Cette nouvelle apicultrice souhaite trouver deux nouveaux essaims pour compléter ses ruches. Si vous avez un essaim chez vous, n'hésitez pas à appeler Ingrid pour qu'elle vienne le chercher.

* fabriqué au Touvet

Plus d'info

Ingrid Starck - 06 75 75 23 98

Du bois et des bulles

Céline Bonaldi, savonnière diplômée de l'Université Européenne des saveurs et des senteurs, a implanté son entreprise au Touvet. Bulles et Bois propose des savons saponifiés à froid, des cosmétiques naturels et des bougies en cire végétale. Elle utilise des huiles végétales et des beurres végétaux issus de l'agriculture biologique. Présente au Marché de Noël et à la journée Plantes et Jardins au Château, elle a pu proposer ses produits colorés aux senteurs variées plus agréables les unes que

les autres. Des occasions particulières peuvent être saluées : Fête des mères, anniversaires, cadeaux de fin d'année scolaire pour les maîtresses, etc. Des ateliers permettent de fabriquer ses propres produits cosmétiques.

Jérémie, propose, lui, des petits objets en bois en provenance de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des porte-savons, des dessous de plat... Et même des bijoux montés sur argent massif.



Plus d'info

www.bullesetbois.com

... l'aventure des jardins partagés

Au Touvet, il y a beaucoup de logements en étage ou sans jardin. Pour permettre à tou(te)s les habitan(te)s de profiter

des plaisirs du jardinage, le Conseil des sages, instance de concertation, travaille depuis 3 ans à la création des jardins partagés. De l'élaboration du

projet à la rédaction de la charte et au tirage au sort des parcelles, les 14 sages ont été de toutes les étapes et de toutes les décisions.

2015



Présentation du projet de la municipalité aux Sages qui s'emparent du projet

2016



Visite des jardins de Froges et de Montbonnot Saint Martin

2017



Élaboration du cahier des charges définissant la taille des parcelles, les espaces communs, le bâtiment, l'accès à l'eau, etc. Élaboration de la charte de fonctionnement et du règlement intérieur privilégiant le jardinage naturel, le compostage, le paillage, la permaculture, ...

2018



Rencontre des sages et des futurs jardiniers pour présenter le projet

2018



Tirage au sort et attribution des parcelles

2018



Travaux et premier éco-atelier

2018



Ouverture des jardins aux jardiniers

**Et inauguration prévue le 7 septembre ...
Venez nombreux.**